

Bureau environnement chasse

Affaire suivie par : Catherine DOS SANTOS
Responsable du bureau Environnement Chasse
Tél : 05 58 51 30 77
Mél : ddtm-snf@landes.gouv.fr

Bilan des observations du public

Objet : Projet d'arrêté fixant le nombre minimum et le nombre maximum de daims soumis à plan de chasse pouvant être prélevés durant la saison de chasse 2022/2023 dans le département des Landes

La participation du public relative au projet d'arrêté préfectoral visé en objet a été organisée par voie électronique sur le site internet des services de l'État dans les Landes.

La mise en ligne a eu lieu le 29 avril 2022 et la période de participation s'est achevée le 19 mai 2022.

Aucune observation n'a été recueillie sur le site internet des services de l'État dans les Landes ni par voie électronique ou postale auprès de la DDTM.